PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

COPIE D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue à la salle municipale, le 3 septembre 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers suivants : messieurs Jean-François Pelletier, Jean-Ambroise Vesac, Alexandre Jolicoeur et Fernand Poitras.

Absences motivées : mesdames Dominique Gaudreau et Marie-Claude Laberge.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

RÉSOLUTION # 253-09-2013

DEMANDE D'ÉTUDE – DOSSIER – OLÉODUC ÉNERGIE EST – BAPE – BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT :

CONSIDÉRANT QUE l'inquiétude soulevée par nombres de nos citoyens concernant le projet de construction de l'oléoduc Énergie Est est légitime;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de cet oléoduc doit traverser le territoire de la Municipalité de L'Islet;

CONSIDÉRANT les caractères volatiles et cancérigènes des solvants utilisés pour faciliter le transport du pétrole brut;

CONSIDÉRANT QUE les inquiétudes exprimés par nos citoyens touchent la sécurité, la préservation de nos sources d'eau potable et la conservation de la qualité de l'air;

CONSIDÉRANT QU' il est de notre devoir de prendre toutes les dispositions pour protéger notre environnement pour nous et les générations à venir;

CONSIDÉRANT l'historique du promoteur de projet;

CONSIDÉRANT le mandat d'enquête limité de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres municipalités touchées par ce projet cherchent aussi à obtenir des réponses objectives aux inquiétudes de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que la Municipalité de L'Islet se joint à toutes les autres municipalités qui demandent que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) étudie, dans un mandat large, les impacts probants qu'aurait le projet d'oléoduc Énergie Est s'il devait se concrétiser;

- que cette étude inclue spécifiquement l'ensemble des inquiétudes ci-haut mentionnées sur le territoire de la Municipalité de L'Islet.

André Caron, maire

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

COPIE D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue à la salle municipale, le 3 septembre 2013 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers suivants : messieurs Jean-François Pelletier, Jean-Ambroise Vesac, Alexandre Jolicoeur et Fernand Poitras.

Absences motivées : mesdames Dominique Gaudreau et Marie-Claude Laberge.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

RÉSOLUTION # 254-09-2013

DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES – DOSSIER – OLÉODUC ÉNERGIE EST – ONÉ – OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE :

CONSIDÉRANT QUE le projet Énergie Est consiste en la construction d'un oléoduc par l'entreprise canadienne TransCanada, oléoduc qui traverserait le territoire de la Municipalité de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE l'Office national de l'énergie (ONÉ) est un organisme fédéral indépendant fondé en 1959 pour promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique, dans l'intérêt public canadien;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada projette de traverser plusieurs provinces, et que les oléoducs interprovinciaux ne peuvent être construits qu'avec l'approbation de l'ONÉ;

CONSIDÉRANT QUE des audiences publiques, orales ou par voie de mémoires, doivent être tenues par l'ONÉ pour l'examen des demandes de construction de pipelines dépassant 40 kilomètres de longueur;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de rencontres organisées par TransCanada en juillet 2013 avec plusieurs propriétaires du territoire de la Municipalité de L'Islet, plusieurs questions qui sont normalement examinées au cours des audiences de l'ONÉ visant la construction des oléoducs ne trouvent pas de réponses suffisamment détaillées, notamment :

- le plan conceptuel et la sécurité du projet;
- les questions environnementales;
- les questions socio-économiques et foncières;
- les effets du projet sur les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes qui risquent d'être touchées;
- la responsabilité financière du demandeur;
- la faisabilité économique du projet;
- tout aspect de l'intérêt public qui pourrait être compromis.

CONSIDÉRANT QUE ces audiences permettent à l'entreprise d'exposer son projet et aux personnes ou groupes intéressés de demander des explications pour ensuite offrir leur appui ou s'y opposer;

CONSIDÉRANT QU' il est important que les propriétaires fonciers et les autres personnes ou groupes touchés puissent signaler leurs inquiétudes dès que possible à la société et que ces personnes ou groupes continuent à participer à son processus de consultation;

CONSIDÉRANT QUE la participation du public représente un élément fondamental de chaque étape du cycle de vie d'un projet (conception, construction,

exploitation et entretien, et cessation d'exploitation) et que le projet Énergie Est est d'une très grande envergure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Jean-Ambroise Vesac et résolu à l'unanimité des conseillers de déclarer que la Municipalité de L'Islet demande la tenue d'audiences publiques orales sur le projet de construction, par la compagnie TransCanada, d'un oléoduc pour le transport Ouest-Est de pétrole canadien.

André Caron, maire

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière